

Une tentative d'assassinat jugée cette semaine à Nice

Abdelaziz Rebiai, 23 ans, a logé quatre balles dans la peau de Mohamed Sghir, 34 ans, qui a survécu. Les Niçois se retrouvent face à face aux assises aujourd'hui

A Nice-Est, le soir du 5 juin 2010, il y a du monde rue Fenoglio-de-Briga, dans le quartier Bon-Voyage. Plusieurs témoins repèrent les étranges allées et venues d'une Honda de grosse cylindrée. Soudain, la moto s'arrête : le passager en descend, marche à la rencontre de Mohamed Sghir, l'apostrophe et lui tire dessus à quatre reprises. Quatre balles de 9 mm lui transpercent le thorax et le laissent pour mort.

Trois ans plus tard, Abdelaziz Rebiai comparait aujourd'hui à Nice devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes. Il est jugé pour une tentative d'assassinat. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Il est défendu par M^e Adrien Verrier. Deux de ses amis, Wiem Lamari, 28 ans, longtemps suspecté d'être le pilote de la moto, et Patrice Didry doivent répondre de soustraction d'un criminel à l'arrestation et aux recherches. Un délit qui peut leur valoir jusqu'à trois ans de prison. Sur le banc des parties civiles prendront place Mohamed Sghir et son avocat Gérard Baudoux. La victime, véritable miraculée, est longtemps restée entre la vie et la mort. Elle est aujourd'hui clouée sur une chaise roulante.

Conflit ouvert

La cour d'assises présidée par Michèle Lys-Schaal se donne quatre jours pour comprendre l'origine du drame et examiner la personnalité complexe d'un jeune homme dont la vie est marquée par la violence. Depuis ses 14 ans, il a maille à partir avec la justice. Vingt et une condamnations à son actif et, en point d'orgue, cette tentative d'assassinat en pleine rue alors qu'il était en cavale.

Dans le quartier, le conflit entre Ab-



Mohamed Sghir ne comprend toujours pas pourquoi Abdelaziz Rebiai a cherché à l'abattre le 5 juin 2010 à Nice. (Photo François Vignola)

delaziz Rebiai et la famille Sghir était de notoriété publique. Avant même d'être arrêté par les policiers, le rumeur désignait Rebiai comme le tireur. Sa longue chevelure qui dépassait du casque, décrite par des témoins le soir du drame, accréditait un peu plus cette hypothèse. Pourquoi une telle détermination ? Pourquoi tirer sur Mohamed Sghir alors que c'est avec son frère Mourad Sghir, que Rebiai était en conflit ?

Au cœur de la tension entre les deux hommes, Sabrina, l'ex-femme

de Mourad Sghir, victime de violences conjugales. En janvier 2009, Rebiai avait tiré sur Mourad Sghir sans l'atteindre, pour l'intimider et mettre fin à une dispute conjugale. Depuis, le climat ne cessait de se dégrader entre les deux hommes. Le fait que Rebiai tombe amoureux de Sabrina, sa voisine, n'a rien arrangé. « Il y avait un contrat sur sa tête », affirme M^e Adrien Verrier, l'avocat de Rebiai, qui rappelle que son client nie « avoir voulu tuer Mourad Sghir ». L'accusé aurait agi poussé à la fois par la peur et l'orgueil.

Un comportement incompréhensible pour la victime : « La révolte de mon client est d'autant plus forte qu'il ne sait toujours pas pourquoi il a été pris pour cible », souligne M^e Gérard Baudoux, l'avocat de Mohamed Sghir.

Entre l'accusé et la famille Sghir, la haine n'est pas retombée. Jugé en correctionnelle pour un vol avec violence en septembre 2011, Abdelaziz Rebiai avait été menacé de mort en pleine audience.

CHRISTOPHE PERRIN
chperrin@nicematin.fr